LES COLLOQUES CERISY

CAMPUS METIERS NATURE
COUTANCES
L'INNOVATION AU SERVICE DE LA FORMATION

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

L'EPLEFPA DE COUTANCES (dit « Campus Métiers Nature »)
représenté par sa directrice Madame Karen SACCARDY

ET

LE CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL DE CERISY-LA-SALLE (CCIC)
ASSOCIATION DES AMIS DE PONTIGNY-CERISY (AAPC)
représentés par la directrice du CCIC, déléguée générale de l'AAPC,
Madame HEURGON

CAMPUS METIERS NATURE
COUTANCES
L'INNOVATION AU SERVICE DE LA FORMATION

CCIC

I. PREAMBULE

L'Etablissement Public Local d'Enseignement Professionnel Agricole (EPLEFPA) de Coutances a été créé en 1968. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
Il scolarise des élèves, des étudiants et des apprentis dans les filières générales, technologiques et professionnelles de la quatrième au BTS, et prépare aux métiers de l'agriculture, de l'Horticulture, du Paysage, du Conseil-vente et de l'aquaculture.

L'établissement de Coutances (ou Campus Métiers Nature) fonctionne avec une équipe de 200 personnes sur le site de La Quibouquière à Coutances ; Il comprend :

- un lycée agricole (350 élèves et étudiants),
- un CFA (370 apprentis),
- un centre de formation adulte (1 200 stagiaires de la formation continue),
- une exploitation agricole (production de lait en Agriculture Biologique)
- une exploitation horticole.

Les activités de l'établissement répondent aux 5 missions de l'enseignement agricole confiées par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire :

1. Assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
2. Participer à l'animation et au développement des territoires ;
3. Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
4. Contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
5. Participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

Dans ce cadre, l'établissement de Coutances accompagne la formation de ses personnels et appréhende les questions socialement vives dans un contexte global de transitions.

Le Centre Culturel International de Cerisy propose, chaque année, de fin mai à début octobre, dans le cadre historique d'un château construit au début du XVIIe siècle, des colloques de longue durée réunissant artistes, chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et sociaux venant de tous pays, ainsi qu'un vaste public intéressé par les échanges culturels et scientifiques. Depuis 1952, le CCIC a organisé environ 800 colloques et publié 600 ouvrages chez des éditeurs fort variés.

Le CCIC est le principal moyen d'actions de l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy (AAPC), sans but lucratif et reconnue d'utilité publique, actuellement présidée par Jean-Louis Bancel. Siègent au Conseil deux représentants de la Région Normandie, Pierre Bouet, professeur émérite de l'Université de Caen, et Claude Halbecq, maire de Roncey, ancien premier vice-président du Conseil général de la Manche.

En tant que Monument Historique, le château, ainsi que son parc et ses dépendances, sont ouverts à la visite aux mois de juillet, août et septembre, à des jours et heures précisés sur son site internet : http://www.ccic-cerisy.asso.fr/visites.html. Des visites de groupes sont organisées sur demande.

Afin de renforcer ses liens avec les acteurs culturels, éducatifs et politiques de la région Normandie et de développer des partenariats locaux, a été créée au début des années 1990, une Commission de

Coordination Régionale (COCOR). Elle réunit deux fois par an des responsables des Universités de Caen et de Rennes 2, de la Direction régionale des affaires culturelles et de la préfecture de la Manche, de la Région Normandie, de Normandie Livre & Lecture, de l'IMEC (Institut Mémoire de l'Édition Contemporaine), de la Fabrique des patrimoines, des Conseils départementaux de la Manche et du Calvados, des Archives départementales, de la Communauté Coutances Mer et Bocage et du Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais, ainsi que des villes d'Avranches, Caen, Coutances, Deauville, Granville, de la médiathèque de Saint-Lô, du Collège Anne Heurgon-Desjardins et de la Commune de Cerisy-la-Salle. L'objectif de ces réunions est de préparer les activités régionales du CCIC, qu'il s'agisse de rencontres consacrées à la Normandie ou de partenariats locaux (séances publiques hors les murs, visites, rencontres) en lien avec le département de la Manche et la région Normandie.

Des partenariats ou jumelages ont déjà été établis avec des établissements scolaires : le Collège Anne Heurgon-Desjardins de Cerisy ainsi que le lycée Lebrun de Coutances. Une coopération a été établie avec le lycée Pierre et Marie Curie de Saint-Lô (colloque *Tocqueville,* 2015, co-dirigé par Jean-Louis Benoît), avec l'EPLEFPA de St Lo There et avec le Campus Métiers Nature de Coutances (colloque *Renouveau des jardins, clés pour un monde durable*, 2012).

II. OBJET DE LA CONVENTION

Les signataires de la présente convention s'associent dans le but de définir les modalités d'un partenariat qui favorise la mise en œuvre de projets pédagogiques et de formation des apprenants et des personnels dans le respect des pôles de compétences de chaque établissement tels que rappelés dans le préambule.
Les projets partenariaux entre les deux parties s'inscrivent dans le Projet d'établissement du Campus Métiers Nature.

III. DES OBJECTIFS COMMUNS

Les objectifs fixés conjointement par le CCIC et l'établissement de Coutances dans la présente convention tendent à :

- assurer une connaissance mutuelle de chacun des signataires,
- favoriser la participation des personnels aux colloques de Cerisy,
- mettre en œuvre des démarches actives d'apprentissage et de formation à destination des apprenants et des personnels du Campus Métiers Nature en valorisant le site du Château de Cerisy la salle, et les activités du CCIC et de l'AAPC,
- favoriser la complémentarité dans les approches pédagogiques et didactiques,
- participer activement à l'animation et au développement du territoire.

IV. DROITS ET ENGAGEMENTS DU CCIC ET DE L'ETABLISSEMENT CAMPUS METIERS NATURE

Le CCIC s'engage à :

- informer l'établissement de Coutances de projets susceptibles d'intéresser les personnels ou de faire l'objet de coopérations,
- favoriser la mise en place de projets pédagogiques communs,
- faire connaître ces projets, et leur avancée, lors des réunions de la COCOR.

La contribution du CCIC pourra se concrétiser par :

- l'accueil des personnels de Coutances à certaines séances des colloques qui les intéressent, selon des modalités à définir par les deux parties dans des limites d'effectifs à préciser ;

- l'accueil des apprenants au Château de Cerisy-la-Salle dans le cadre de visites du site, monument historique (sur rendez-vous), et dans le cadre de projets pédagogiques impliquant le CCIC.

L'établissement de Coutances s'engage à :

- organiser et faciliter la participation des personnels aux colloques de Cerisy selon les principes définis ensemble,
- favoriser la mise en place de projets pédagogiques en lien avec la programmation du CCIC et en cohérence avec les référentiels de formation et le projet d'établissement de l'EPLEFPA,
- relayer dans le cadre de leurs compétences et leurs champs d'intervention les projets portés par le CCIC,

La contribution de l'établissement de Coutances pourra se concrétiser par :

- la mise en place d'un ou deux projets pendant le temps scolaire, sur la durée, en lien avec les enjeux du CCIC,
- l'accueil de colloques selon un avenant à la convention précisant les dates, durées et conditions,
- la diffusion de la connaissance du CCIC et des actions mises en œuvre par celui-ci.

Le CCIC et l'établissement de Coutances se réuniront en début d'année scolaire (ou en fin d'année scolaire) afin d'échanger leurs informations respectives, de recenser les projets pédagogiques, d'identifier les attentes et besoins spécifiques et de définir les modes de partenariat entre le CCIC et l'établissement de Coutances.

V. CONDITIONS FINANCIERES

Le CCIC prend en charge

- l'accueil des enseignants et apprenants dans le cadre de visites du château en lien avec le projet. . Il se propose de mettre à disposition ses locaux (ou des espaces paysagers) lors des temps forts du ou de projets.

L'établissement de Coutances :

- prend en charge des transports et des frais de repas ou d'hébergement des élèves. Il assure les élèves et leur encadrement lors de visites et rencontres dans le respect des règles de sécurité et en cohérence avec les objectifs pédagogiques fixés. Il se propose de mettre à disposition ses locaux lors des temps forts du ou des projets.

VI. COMMUNICATION

Après accord des deux parties, les signataires de cette convention doivent tendre à:

- promouvoir et relayer les actions communes auprès de leurs partenaires respectifs,
- citer chacun des partenaires dans toute action de communication en lien avec les actions communes mises en œuvre.

VII. DUREE ET MODALITES

La présente convention est établie pour une durée de 1 an prenant effet à compter de la date de signature.

- <u>Modalités de renouvellement :</u>

Elle pourra être reconduite annuellement tacitement dans la limite de trois ans, sauf dénonciation par une des parties en le notifiant trois mois avant l'échéance.

- Modalités de collaboration :

Le CCIC et l'établissement de Coutances s'engagent à se concerter en réunion au moins deux fois par année scolaire :

- une réunion en septembre/octobre pour articuler et organiser les actions de l'année scolaire en cours à partir du Plan d'actions défini pour la période ;
- une réunion en mai pour préciser les actions de l'année scolaire suivante et construire le budget prévisionnel.

Un avenant annuel viendra préciser les actions développées chaque année en concordance avec la programmation des activités du CCIC et les projets développés par l'établissement de Coutances.

VIII. EVALUATION

Chaque action et/ou projet donnera lieu à un travail commun en amont de la réalisation et à un bilan commun à l'issue de la réalisation.

En fin d'année scolaire, une évaluation des fruits de cette convention sera réalisée conjointement par l'équipe du CCIC et celle de l'établissement de Coutances lors d'une réunion-bilan.

Il sera recherché dans la mesure du possible, une cohérence pluriannuelle dans la mise en œuvre des projets.

IX. RESILIATION ET REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à essayer de résoudre à l'amiable les éventuels différends qui pourraient survenir du fait de l'interprétation ou de l'application de la présente convention. En l'absence de règlement, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif territorialement compétent.

Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas les obligations lui incombant en vertu de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après injonction par lettre recommandée, assortie d'un délai, demeurée sans effet.

Fait en deux exemplaires à Coutances le 23 mai 2023

EPLEFPA DE COUTANCES
représenté par sa directrice
Mme Karen SACCARDY

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Mme Karen SACCARDY
Directrice EPLEFPA COUTANCES
CAMPUS METIERS NATURE

CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL DE CERISY-LA-SALLE
représenté par sa Directrice
Mme Edith HEURGON

CAMPUS METIERS NATURE
COUTANCES
L'INNOVATION AU SERVICE DE LA FORMATION

CCIC